



PRIX DE L'ENTREPRENEUR EDTECH

De la Fondation Denise & Norbert Ségard

EdTech
Hauts-de-France

Prix de l'Entrepreneur Edtech 2024/25

RÈGLEMENT

1 - Objectif du prix

Le **Prix de l'Entrepreneur Edtech** a pour objectif d'aider et de mettre en lumière des entrepreneurs qui cherchent à transformer le paysage de l'éducation ou de la formation professionnelle grâce à l'innovation technologique.

À vocation humaniste : ce projet doit servir l'éducation, la formation professionnelle ou l'apprentissage par l'introduction de nouvelles technologies dans les moyens de communication, de transmission, de diffusion, d'exploration, et/ou d'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être.

Ce projet peut donc servir :

- L'enseignement primaire et secondaire
- L'enseignement supérieur
- La formation professionnelle
- L'éducation populaire

Le prix est organisé en 3 catégories :

- Jeunes pousses,
- Entreprises,
- Structures de l'ESS

Donner à chacun.e accès à plus d'éducation ou au moyen de mieux s'éduquer et/ou se former, pour lui permettre de trouver sa place dans la société, et ce quel que soit son parcours.

Ce projet sera novateur par l'utilisation de nouvelles technologies ou il sera innovant par la création de nouveaux outils, particulièrement adaptés à une situation ou à un apprentissage particulier.

Nous serons particulièrement vigilants à l'apport des technologies aux nouvelles méthodes d'apprentissage.

Place à la créativité et à l'inventivité, place au pragmatisme, aux solutions simples d'utilisation.

Ce projet répondra à un réel besoin, exprimé ou non. Nous serons vigilants à l'étude d'impact et à la viabilité potentielle du projet sur le moyen ou long terme. Viabilité technique, viabilité pédagogique, viabilité économique et financière.

Les projets sélectionnés sont prioritairement issus de la région Hauts-de-France ou avec un impact envisagé dans les Hauts-de-France.

Ce prix est la traduction concrète du partenariat entre la Fondation Denise et Norbert Ségard et l'association Edtech Hauts-de-France.

2. Conditions de participation et récompenses

Le Prix de l'Entrepreneur Edtech s'adresse à un ou plusieurs individus porteurs d'un projet entrepreneurial dans le secteur Edtech : étudiant, professionnel, enseignant, formateur, chercheur, ingénieur, technicien. Agissant en nom propre, ou au sein d'une organisation, entreprise, administration, association... quels que soient sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle, sous réserve de remplir les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise en France.

Les critères de sélection pour candidater au prix sont les suivants :

- ce prix est à destination des entrepreneurs (qui ont déjà créé leur entreprise ou leur association ou sont en cours de création).
- le projet est axé sur l'éducation et/ou la formation professionnelle
- le projet est situé dans les Hauts-de-France ou a le potentiel de rayonner dans la région
- le projet doit être innovant : soit par le développement technologique ou par ses usages
- le projet est créateur de sens et porte des valeurs humanistes fortes
- le projet a un potentiel d'impact important

Le montant maximal total de la contribution financière attribué au(x) lauréat(s) sera de 10.000 Euros.

Ces contributions financières permettent au candidat de financer le démarrage ou le développement de l'entreprise : entreprise en cours de création ou déjà créée.

3. Calendrier et processus de sélection

Le Prix de l'Entrepreneur Edtech est lancé à partir du 10 octobre 2024.

Le processus de sélection comprend plusieurs étapes :

- Rendre un dossier de candidature via le formulaire d'inscription **avant le 15 Décembre 2024 à 23:59** : [Formulaire d'inscription en ligne](#)
- Le comité de présélection rendra sa décision sur les projets retenus **le 31 janvier 2025**.
- Un passage via une présentation orale devant un jury de sélection sera organisé **le 6 février- 2025 à Lille** (dates à réserver dans votre agenda) afin de déterminer le ou les porteurs de projet lauréats.

La **Fondation Denise et Norbert Ségard** ne prend pas en charge les frais de déplacement.

Le **jury** est composé d'**experts** du monde scientifique, technologique, de l'enseignement supérieur, dans le domaine social, ainsi que de personnalités compétentes dans les domaines de la création et du financement d'entreprises technologiques innovantes, de la valorisation de la recherche et du transfert de technologies.

Les délibérations sont confidentielles et discrétionnaires. Le jury est souverain et n'a pas à justifier ses décisions.

La soirée de remise du **Prix de l'Entrepreneur Edtech** est prévue le **27 mars 2025 à 18h30** sur Lille.

4 Engagement des lauréats

Chaque lauréat s'engage à :

- S'investir personnellement de façon active dans l'aboutissement de son projet
- Faire savoir qu'il a été lauréat du **Prix de l'Entrepreneur Edtech de la Fondation Denise et Norbert Ségard** associée à **Edtech Hauts-de-France**
- Participer à des actions de promotion et de communication de la Fondation Denise et Norbert Ségard et Edtech Hauts-de-France relatives à la promotion des solutions Edtech
- Autoriser la Fondation Denise et Norbert Ségard et l'association Edtech Hauts-de-France à publier leur nom, prénom et adresse électronique ainsi qu'une brève description de leur projet dans le cadre des actions d'informations et de communications liées au **Prix de l'Entrepreneur Edtech**, y compris leurs sites internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

prixedtech@norbert-segard.org

